



RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01935

Numéro SIREN : 751 914 250

Nom ou dénomination : A VISION

Ce dépôt a été enregistré le 03/03/2017 sous le numéro de dépôt B2017/004013

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/004013**
n°de gestion : **2012B01935**
n°SIREN : **751 914 250 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 03/03/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A VISION - Société par actions simplifiée
88 chemin Des Bastards 31830 Plaisance-du-touch -FRANCE-

date de clôture : 30/06/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



2003126

Désignation de l'entreprise A VISION

Néant ☐

Adresse de l'entreprise 88 CHE DES BASTARDS 31830 Plaisance-du-Touch

SIREN

7 5 1 9 1 4 2 5 0

Durée de l'exercice en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent*

Exercice N clos le
30/06/2016

ACTIF

Brut

1

Amortissements-Provisions

2

Net

3

Immobilisations
incorporelles

Fonds commercial*

Autres*

010

012

014

016

Immobilisations corporelles*

028

1 320

030

174

1 146

Immobilisations financières* (1)

040

042

Total I (5)

044

1 320

048

174

1 146

Matières premières, approvisionnements, en cours de production*

050

052

Marchandises*

060

062

Avances et acomptes versés sur commandes

064

066

Créances

(2)

Clients et comptes rattachés*

Autres* (3)

068

72

070

72

072

484

074

484

Valeurs mobilières de placement

080

082

Disponibilités

084

1 007

086

1 007

Charges constatées d'avance*

092

094

Total II

096

1 563

098

1 563

Total général (I + II)

110

2 883

112

174

2 709

PASSIF

Exercice N
NET

1

Capital social ou individuel*

120

2 000

Écarts de réévaluation

124

Réserve légale

126

Réserves réglementées*

130

Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)

131

132

Report à nouveau

134

(10 243)

Résultat de l'exercice

136

(4 571)

Provisions réglementées

140

Total I

142

(12 815)

Provisions pour risques et charges

Total II

154

Emprunts et dettes assimilées

156

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

164

Fournisseurs et comptes rattachés*

166

420

Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)

169

14 953

172

15 104

Produits constatés d'avance

174

Total III

176

15 524

Total général (I + II + III)

180

2 709

(1) Dont immobilisations financières à moins
d'un an

193

(4)

Dont dettes à plus d'un an

195

(2) Dont créances à plus d'un an

197

(5)

Coût de revient des immobilisations acquises
ou créées au cours de l'exercice*

182

1 320

(3) Dont comptes courants d'associés
débiteurs

199

Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations
cédées au cours de l'exercice*

184

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **A VISION**Néant ☐ ***A – RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
30/06/2016

1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	Biens	215		214		
		dont export et livraisons intracommunautaires					
		Services *	217		218		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitations reçues				226		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230	3 184	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	3 184	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises) *				236		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : -- mobilier : -- immobilier :)			242	2 049	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	290	244	290
	Rémunérations du personnel *				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements *				254	4 559	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	858
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	7 756		

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

314

4 571

Régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138	
	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344	350
	Créance due au report en arrière du déficit		346			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655			
Régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	354
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360	
Régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	372
						4 571

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**
Désignation de l'entreprise : **A VISION**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	600	634	636
	Sur stocks et en cours	640	630	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	642	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	652	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	10 243
Déficits de l'exercice	860	4 571
Total des déficits restant à reporter	870	14 814

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
---	-----	--

**V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE
DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)**

800				
-----	--	--	--	--

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	677
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	321
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT.

N° 2033-E-SD -- (SDNC-DGFIP) - Janvier 2016

Exercice ouvert le : 01/07/2015		et clos le : 30/06/2016		Durée en nombre de mois		1		2		Néant ☒ *	
Désignation de l'entreprise : A VISION											
I - Production de l'entreprise											
Ventes de marchandises										108	
Production vendue - Biens										109	
Production vendue - Services										141	
Production stockée										111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143	
Subventions d'exploitation reçues										113	
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés										118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante										119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153	
TOTAL 1										144	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers											
Achats de marchandises (droits de douane compris)										121	
Variation de stocks (marchandises)										122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)										123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)										145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances										125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128	
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante										150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.										133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135	
TOTAL 2										152	
III - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 – TOTAL 2										137	
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)										117	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).											
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE										020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE										022	
Période de référence										024	
Date de cessation										186	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs											
Effectifs moyens du personnel * :										376	
dont apprentis										657	
dont handicapés										651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisées déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.



N° 11622 * 16

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2016

Formulaire obligatoire
(art. 98 de l'annexe III au C.G.T.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐

N° de dépôt

Exercice clos le 30/06/2016

SIREN

7 5 1 9 1 4 2 5 0

Dénomination de l'entreprise A VISION

Adresse (voie) 88 CHE DES BASTARDS 31830 Plaisance-du-Touch

Code postal 31830

Ville Plaisance-du-Touch

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique CANIL Prénom(s) PIERRE
Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 1 000
Naissance : Date 16/05/1987 N° Département 31 Commune TOULOUSE Pays
Adresse : N° Voie 5 RUE SONIA DELAUNAY - APPT 10
Code Postal 31170 Commune TOURNEFEUILLE Pays

Titre (2) M Nom patronymique SIMONETTI Prénom(s) REMI
Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 1 000
Naissance : Date 22/06/1987 N° Département 31 Commune TOULOUSE Pays
Adresse : N° Voie 31 BLD EUGENE MONTEL
Code Postal 31170 Commune TOURNEFEUILLE Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

DGFIP FINANCE

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

Exercice clos le 30/06/2016

SIREN

7 5 1 9 1 4 2 5 0

Dénomination de l'entreprise A VISION

Adresse (voie) 88 CHE DES BASTARDS 31830 Plaisance-du-Touch

Code postal 31830 Ville Plaisance-du-Touch

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

ANNEXE

REGLES & METHODES COMPTABLES

**SAS A VISION
AVS
88 chemin ders Bastards
31830 PLAISANCE du TOUCH
SIRET : 75191425000012**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 2 708.98 €
et le compte de résultat présenté sous forme de liste

un total produits de	3 184.05 €
un total charges de	7 755.53 €
et dégage déficit de	4 571.48 €

L'exercice considéré : - débute le 01.07.15
 - finit le 30.06.16
 - et a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation des éléments inscrits en comptabilité et dans les méthodes de présentation n'a été apporté en dehors de celles imposées pour l'application du nouveau plan comptable.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances Clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporé dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Faits significatifs de l'exercice

CHARGES A REPARTIR : 4 350 €.

RAPPORT DE GESTION de la GERANCE
sur les COMPTES de l'EXERCICE
CLOS le 30 juin 2016
(AGO du 10 décembre 2016)

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de l'activité de votre société et des résultats de notre gestion pendant l'exercice clos le 30 juin 2016 et pour soumettre à votre approbation les comptes et le bilan dudit exercice.

Notre rapport, les comptes, le bilan, le compte de résultat, l'annexe et les autres documents ou renseignements s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les textes légaux et réglementaires.

I - L'ACTIVITE GENERALE

*** Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice :**

Notre chiffre d'affaires a été de 3 084.05€ contre 2 672.25 € pour l'exercice précédent.

*** Evolution prévisible et perspectives d'avenir ; événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice:**

- Développer le travail de synchronisation avec de nouveaux clients,
- Assurer le contact avec des artistes émergents en édition,
- Accroître le chiffre d'affaires.
- Produit de la vente de CD.

II - RESULTATS - AFFECTATION

*** Examen des comptes et résultats :**

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les règles comptables fondamentales.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2016, le chiffre d'affaires s'est donc élevé à 3 084.05 € HT.
Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 7 755.53 €.

Après avoir pris en compte les divers produits & charges, le résultat de l'exercice est porté à - 4 571.48 €.

*** Proposition d'affectation du résultat :**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver le bilan, compte de résultat et annexe tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître un déficit de 4 571.48 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

- Report à nouveau : 4 571.48 €.

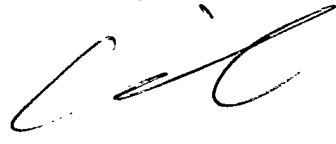
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices

PC
RS

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LA PRESIDENCE



CANIL Perro

SAS A VISION
au capital de 2 000 €
Siège social
88 chemin des Bastards
31880 PLAISANCE du TOUCH
RCS de TOULOUSE : B 751914250

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PL
RS

du 10 décembre 2016

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30 juin 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30.06.16.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le déficit de 4 571.48 € de l'exercice comme suit :

- Report à nouveau : 4 571.48 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices

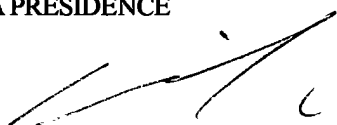
TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte que le Président et le Directeur n'ont perçu aucune rémunération au cours de l'exercice.

LA PRESIDENCE

 L. ANIL Pierre

SAS A VISION
au capital de 2 000 €
Siège social
88 chemin des Bastards
31880 PLAISANCE du TOUCH
RCS de TOULOUSE : B 751914250

RAPPORT SPECIAL de la GERANCE à
I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

PC
RS

du 10 décembre 2016

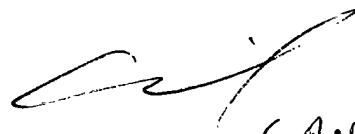
Chers associés,

En application de l'article L.223-19 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses présidents, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Conventions relatives à l'exercice clos le 30 juin 2016 :

Néant

LA PRESIDENCE



CANL Berre

SAS A VISION
au capital de 2 000 €
Siège social
88 chemin des Bastards
31880 PLAISANCE du TOUCH
RCS de TOULOUSE : B 751914250

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
du 10 décembre 2016

PC
R/S

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2016.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le déficit s'élevant à 4 571.48 € de la manière suivante :

- Report à nouveau : 4 571.48 €.

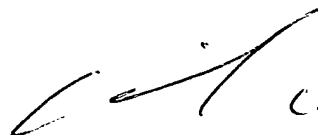
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 décembre 2016

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La présidence

certifié
conforme

 CANIL Pierre

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE
du 10 décembre 2016

L'an deux mille seize
A quinze heures,

Les associés de la SAS A VISION au capital de 2 000 Euros, divisé en 2000 actions de 1 € chacune, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro B 751914250, se sont réunis au siège social 88 chemin des Bastards – 31880 PLAISANCE du TOUCHE, sur la convocation qui leur avait été faite par la présidence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre CANIL, président associé.

Le Président constate que sont présents :

- Monsieur CANIL Pierre	propriétaire de	1000 actions
- Monsieur SIMONETTI Rémi	propriétaire de	1000 actions
Total des actions		2 000 actions

Monsieur le Président déclare alors que le quorum requis étant atteint, l'Assemblée est valablement constituée et peut délibérer.

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle s'est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la présidence,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016 et quitus à la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce, et décision à cet égard,
- Rémunération du président,
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2016,
- le rapport de gestion établi par la présidence,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à la disposition des associés au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, établis par la présidence.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

PC
25

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice clos le 30.06.16, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 juin 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le résultat déficitaire de 4 571.48 € comme il suit :

- Report à nouveau : 4 571.48 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Monsieur CANIL Pierre n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte qu'il n'y a eu aucune rémunération de versée au Président ML. CANIL Pierre et au Directeur M. SIMONETTI Rémi au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés, l'intéressé n'ayant pas pris part au vote.

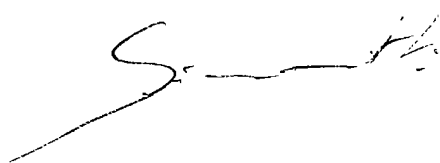
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à 16 h .

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, signé après lecture par le gérant et les associés.

CANIL Pierre



SIMONETTI Rémi



SAS A VISION
au capital de 2 000 €
Siège social
88 chemin des Bastards

PL
RS